

PARE-SOLEIL

Page 1/7

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	2
4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	2
4.1. COUPLES DE FONCTIONNEMENT	2
4.2. TENUE DU MIROIR	2
4.3. TENUE DES ELEMENTS RAPPORTES	3
4.4. TENUE AUX CYCLES CLIMATIQUES	3
4.5. SOLIDITÉ DE LA TEINTE À LA LUMIÈRE	3
4.6. TENUE À L'ENSOLEILLEMENT	3
4.7. TENUE AUX FROTTEMENTS	3
4.8. EMBUAGE - FOGGING	3
4.9. PIECE EN PVC	3
4.10. TENUE DES PIÈCES EN PLASTIQUE	4
4.11. COMBUSTIBILITÉ	4
4.12. RÉSISTANCE AU PELAGE DES SOUDURES	4
4.13. ESSAI D'ENDURANCE	4
5. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES PARTICULIÈRES	4
5.1. EXIGENCE RÉGLEMENTAIRES	5
5.2. ENFONCEMENT AU POINÇON HÉMICYLINDRIQUE	5
ANNEXE	6
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	7
6.1. HISTORIQUE	7
6.2. DOCUMENTS CITÉS	7
6.3. EQUIVALENT À :	7
6.4. CONFORME À :	7
6.5. MOTS CLEFS	7

1.OBJET

Le présent cahier des charges définit les spécifications auxquelles doivent satisfaire les pare-soleil. Il complète par des prescriptions particulières aux Sociétés Automobiles du Groupe, les prescriptions des règlements auxquels ces pièces peuvent être soumises dans les pays où les véhicules sont commercialisés.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sous la forme suivante : CDC B26 3310.

En outre, le plan fonctionnel doit porter les indications ci-après :

- Résultats à obtenir pour l'essai d'enfoncement au poinçon hémicylindrique (§ 5.2).
- Zones à définir :
 - Zones d'aspect de la feuille de garnissage (§ 4).
 - Zone pour l'essai d'enfoncement au poinçon hémicylindrique (§ 5.2).

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110 à l'exception des paragraphes ci-après qui sont complétés comme suit :

C - APPROBATION OU ACCEPTATION DES FOURNISSEURS

Aucune modification de l'un quelconque des matériaux du pare-soleil ne peut se faire sans l'accord des Services Techniques concernés.

Toute évolution des matériaux entraîne OBLIGATOIREMENT une nouvelle approbation.

G - CONDITIONS DE LIVRAISON

Chaque pare soleil peut être livré dans un sachet de protection transparent, laissant libre le support de fixation, sauf indications particulières spécifiées par les services concernés.

4.CARACTERISTIQUES GENERALES

L'aspect de la feuille de garnissage doit être conforme aux étalons de couleurs et de grains pour les zones définies au plan fonctionnel.

L'enveloppe de garnissage doit être exempte de plis et de salissures ; la soudure périphérique ne doit pas déborder (bavure maximale admise : 0,2 mm).

Le pare-soleil doit pouvoir être utilisé quelle que soit la température comprise entre - 30 °C et 85 °C.

Dans le cas où le pare-soleil comporte un miroir, celui-ci doit être encastré dans la garniture par l'intermédiaire d'un support en tôle ou en plastique ne présentant aucune agressivité et devant respecter les réglementations en vigueur.

Le choix de la protection doit se faire en fonction du cahier des charges des éléments métalliques . Dans tous les cas le choix du revêtement doit être accepté par les services techniques de PSA et satisfaire la norme spécifique du revêtement.

4.1.COUPLES DE FONCTIONNEMENT

Les essais sont effectués sur le même pare-soleil aux températures suivantes : - 30 °C $\pm$ 2 °C, 23 °C $\pm$ 2 °C et 85 °C $\pm$ 2 °C. Les mesures sont faites après chaque stabilisation de 2 heures à ces mêmes températures. Puis, après un retour à 23°C $\pm$ 2 °C avec la même stabilisation de 2 heures (Voir annexe).

Le pare-soleil complet doit être fixé par son support en position véhicule, écran en position horizontale et non clippé dans son crochet. Dans le cas de pare-soleil à accrochage central, il ne doit pas être tenu compte de cette fixation supplémentaire.

Les valeurs doivent être relevées après 10 manoeuvres de rodage.

4.1.1.COUPLES DE MANOEUVRE

Rotation de l'écran autour de la tige : le couple doit être de $1,2 \pm 0,2$ Nm à 23°C, et de $1,2 \pm 0,5$ Nm à -30 °C et 85°C. Après cessation de l'effort, l'écran du pare-soleil ne doit pas pivoter de plus de 5°, sauf indications particulières au plan..

Rotation de la tige dans son support : le couple doit être compris entre 0,8 et 3 Nm, quelle que soit la nature des matériaux en contact.

4.1.2.COUPLE D'ARRET FIXE : CAS DES PARE-SOLEIL A ARRET FIXE.

Le couple d'arrêt fixe est le couple qu'il faut appliquer sur l'écran d'un pare-soleil à arrêt fixe, pour passer de la position repos à la position libre en rotation ; sa valeur doit être comprise entre 1,3 et 2,7 Nm.

Le couple d'ouverture du volet du miroir occultable à température ambiante doit être de 0,17 Nm +0.05/-0

Le couple de fermeture du volet du miroir occultable à température ambiante doit être de 0,08 Nm +0,03/-0

4.2.TENUE DU MIROIR

En cas de bris, les morceaux doivent rester fixés au pare-soleil, par tout moyen donnant satisfaction.

En cas d'utilisation de colle, celle-ci ne doit ni s'altérer au vieillissement, ni affecter l'enduit protégeant le tain du miroir, ni tacher le garnissage par migration.

4.3.TENUE DES ELEMENTS RAPPORTES

exemple : cassette miroir

l'effort d'arrachement doit être ≥ 50 N à température ambiante.

4.4.TENUE AUX CYCLES CLIMATIQUES

Les pare-soleil sont soumis à 4 cycles consécutifs suivant le mode opératoire AF de la méthode d'essai D47 1309.

Ils sont testés sur un montage simple simulant la position véhicule. Chaque pare-soleil est fixé sur son embase et déclipé.

Un pare-soleil est mis en position horizontale.

Un pare-soleil est mis en position verticale.

A l'issue de cet essai, il n'est toléré :

- aucune craquelure de la feuille de garnissage,
- aucune rupture des soudures,
- aucun suintement gras ou poisseux,
- aucune migration de colle, ni de graisse,
- aucun bruit de fonctionnement.

Après 10 h de stabilisation à température ambiante, le pare-soleil doit pouvoir se reclipper en respectant les efforts de clippage (définis au plan du crochet), sauf indications particulières portées au plan..

4.5.SOLIDITE DE LA TEINTE A LA LUMIERE

L'essai est effectué suivant la méthode d'essai D47 1431.

Le degré de dégradation doit être supérieur ou égal à 4 de l'échelle des gris sans virage de teinte, après 200 H d'essai au CI3000 pour des véhicules possédant des vitres teintées et 240 H d'essai au CI3000 pour des véhicules possédant des vitres claires.

4.6.TENUE A L'ENSOLEILLEMENT

Les pare-soleil sont soumis à 15 cycles d'ensoleillement conformément à la méthode d'essais D45 5232.

Lors de l'essai , 1 pare soleil est clippé et l'autre déclipé en position verticale.

Le pare-soleil clippé doit rester conforme aux exigences du paragraphe 4.1.

Le pare-soleil déclipé doit respecter les efforts de clippage (définis au plan du crochet), néanmoins une déformation de flèche de 20 mm est tolérée, sauf indications particulières au plan.

Après l'essai l'aspect des pare-soleil ne doit pas avoir évolué.

La température finale T_f doit être précisée sur le plan.

4.7.TENUE AUX FROTTEMENTS

Après 10 cycles de frottement sec, de frottement à l'eau, à l'eau savonneuse, à l'éthanol, à l'essence F ou C suivant la méthode d'essai D45 1010, aucune dégradation (cotation 5) ni dégorgement (cotation 5) ne doivent être constatés.

4.8.EMBUAGE - FOGGING

L'essai est effectué suivant la méthode D45 1727 .

La température d'essai est de 90°C.

L'indice d'embuage F doit être $\geq 85\%$, Il ne doit subsister aucun dépôt cristallin, coloré, gouttes ou gouttelettes.

4.9.PIECE EN PVC

4.9.1.ROSISEMENT

L'essai est effectué suivant la méthode D47 5417.